

AGRANDISSEMENT DU CYCLE D'ORIENTATION DE BASSE-NENDAZ

R A P P O R T D U G R O U P E D ' E X P E R T S

Basse-Nendaz, le 12 mars 1990

1. ANALYSE PRELIMINAIRE

1.1 Projets déposés

Les bureaux d'architectes suivants ont rendu leur avant-projet :

- Michel Bornet
- Maurice Peytrignet
- Gabriel Rossini

1.2 Contrôle des documents, délai et programme

Les projets ont été rendus dans les délais et, à part quelques détails, les documents remis étaient conformes aux directives de la commande d'avant-projets. Le programme des locaux a été respecté.

Les trois avant-projets ont été admis et soumis à l'examen du groupe d'experts.

2. JUGEMENT

Après avoir pris connaissance des éléments de l'analyse technique et passé en revue l'ensemble des projets, le groupe d'experts effectue une visite des lieux.

Les auteurs des projets sont ensuite invités à commenter leur proposition.

Le groupe d'experts analyse ensuite de façon détaillée chaque avant-projet et établit ce rapport en se basant principalement sur les critères suivants :

- implantation
- prise en compte du site et du bâtiment existant
- qualité des volumes et des espaces
- fonctionnement et relation aux bâtiments existants
- cohérence du langage architectural
- économie générale.

Pour chaque projet, le groupe d'experts a établi une critique relevant les points essentiels, qualités et inconvénients, dont uniquement les points fondamentaux sont relevés ici.

2.1 Analyse critique des projets

Projet de M. Gabriel Rossini

L'implantation de l'agrandissement vers le Sud-Ouest est intéressante. Elle tente de modifier la forme L de l'état existant pour en faire un T. Ce geste confirme le besoin d'expression fonctionnelle d'une seule et même école par une implantation cohérente.

En raison de la topographie l'orientation des salles de classe vers le Nord-Ouest est judicieuse.

Dès lors, pourquoi la démarche de l'auteur ne s'est pas poursuivie sur cette option fondamentale ?

La différence d'un demi étage, pour les niveaux de l'agrandissement, désavantage la volumétrie générale par sa surhauteur. Par son orientation et sa division, son expression est étrangère à l'ensemble existant. Elle veut s'affirmer par opposition alors que l'intégration devrait dans ce cas être la règle.

L'expression architecturale, issue d'immeubles résidentiels de la station, n'a rien de commun avec la fonction qu'elle abrite.

Les liaisons et circulations entre ancien et nouveau bâtiment sont complexes et en plus à demi niveau.

Les barrières architecturales ne sont pas résolues et compromettent la circulation intérieure des éventuels handicapés. La pose d'élévateurs sur rampes provoquerait un encombrement dangereux pour la circulation simultanée des élèves.

L'organisation intérieure, en particulier la position du local de rangement, non accessible d'un dégagement, ainsi que la dispersion des locaux sanitaires présentent des lacunes.

La volumétrie intérieure de la salle de conférence, divisée, mal orientée et chahutée ne convient pas à sa fonction.

Projet de M. Maurice Peytrignet

L'implantation, l'orientation, la volumétrie générale confèrent à ce projet une cohérence acceptable.

La volonté de l'auteur à vouloir poser une réflexion sur le voisinage de l'école et du home et résoudre le problème relationnel entre les âges est louable. Cependant l'appréciation de cette cohabitation peut être comprise suivant une attitude négative ou positive et y voir une occasion intéressante.

En ce sens, l'orientation des classes vers l'amont pour éviter la relation visuelle avec le home ne persuade pas les experts. Elle offre une vue amont restreinte et le désavantage d'un excès d'ensoleillement des classes par une orientation Sud-Ouest. La cohérence du projet se trouve ainsi compromise par une option fausse.

De plus, l'emprise au sol est devenue irrationnelle. L'orientation implique au projet l'éloignement du talus amont et diminue fortement l'espace libre entre l'école et le home.

La différence d'un demi-niveau entre les bâtiments nouveaux et anciens complique leur relation fonctionnelle.

La démolition et la restructuration de l'élément central existant, bien que souhaitable, n'a pas résolu les problèmes de circulation entre le nouveau et l'ancien bâtiment. Cette distribution des circulations nécessite deux entrées dont la nouvelle est mal desservie par l'accès extérieur. La circulation pour handicapés est satisfaisante.

L'expression architecturale du nouvel agrandissement ignore celle du bâti existant. La volumétrie d'extension des vestiaires y ajoute un élément compliqué.

Projet de M. Michel Bornet

L'implantation de l'agrandissement forme un T avec celle existante et s'appuie contre l'amont. Elle libère ainsi un espace maximum entre l'école et le home. Elle ajoute un plus à la qualité de l'orientation des classes.

La volumétrie générale du projet est une bonne continuation du bâtiment existant.

La correspondance des niveaux favorise les différentes relations entre le nouveau et l'ancien bâtiment. Elle est obtenue par un léger enfoncement du rez, sans préjudice à la fonction des locaux de travaux manuels.

Le programme est bien mis en place. Les fonctions et les circulations sont claires.

Cependant il est souhaitable que les liaisons au niveau du premier et deuxième étage entre l'aile ancienne et la nouvelle soient aménagées.

La volumétrie de la salle de géographie apparaît comme une annexe mal intégrée. Sa fonction nécessite aussi une situation plus adaptée à la fréquence de son utilisation, donc plus centrale. D'autre part, le préau ne se justifie guère en cet endroit isolé de l'entrée et de la cour principale.

Le volume de verre, au-dessus de l'entrée de l'agrandissement, geste gratuit, compromet l'expression fonctionnelle de la salle de classe au premier étage et de la salle de dessin au deuxième étage que la verrière éclaire intensément mais partiellement.

La volumétrie de l'élément central, plus profonde et plus haute que l'ensemble, complique la liaison à l'ancien bâtiment.

L'expression architecturale reprend celle du bâti existant et est à l'état actuel encore schématique.

CONCLUSIONS

Au vu des trois projets présentés, il n'est pas jugé nécessaire de poursuivre par un deuxième tour. Il n'apporterait pas de changement fondamental à la possibilité de choix des experts. En effet, au vu de l'analyse ci-devant, les deux projets de MM. Rossini et Peytrignet devraient être repris fondamentalement, alors que celui de M. Bornet peut se poursuivre tenant compte que ses bases sont bonnes.

A l'unanimité des membres présents, le groupe d'experts propose au conseil communal la poursuite de l'étude du projet de M. Bornet.

Recommandations

Pour faire suite à son analyse critique, le groupe d'experts propose pour le projet retenu les recommandations suivantes :

1. Restructuration de la partie centrale avec réorganisation de l'escalier et des circulations de liaisons horizontales au premier et deuxième étages.
2. A priori, intégration de la salle de géographie dans la partie centrale. En cas de difficulté, étude d'amélioration de sa position au Sud-Ouest, en prolongation du rez de l'élément principal avec éventuellement une toiture plate. Ce volume pourrait servir de base dans le futur à un autre éventuel agrandissement.
3. L'idée d'un préau pourrait trouver son aboutissement par l'étude d'implantation dans la partie cour principale sur la salle de gymnastique existante, d'une structure spatiale légère.
4. L'architecture doit encore être développée.

Le Président du groupe
d'experts

Hans Ritz